



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 05/04/2022  
Reçu en préfecture le 05/04/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220324-2022\_03\_085-DE

**SÉANCE DU 24 MARS 2022**

**2022-03-085 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 18/03/2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 45**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

**Absents : 15**

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18**

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE  
PROJET SOCIAL ET EDUCATION (PSE) DE L'AIRE D'ACCUEIL  
PILE : CONVENTION AVEC LE CCAS DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2022 - 2/3  
Reçu en préfecture le 05/04/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220324-2022\_03\_085-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'Action sociale d'intérêt communautaire, de la santé et des gens du voyage,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis du Bureau communautaire du 11 mars 2022,

L'aire d'accueil des gens du voyage, située à Saint Denis de Pile, offre 8 emplacements (soit 16 places) et fait l'objet d'un Projet Social et Éducatif (PSE) spécifique.

Il convient de rappeler que le Projet Social et Éducatif de l'aire d'accueil des gens du voyage constitue un volet obligatoire de la mise en œuvre de cette compétence par La Cali. Il est à la fois le garant de la réussite de cette politique en termes de socialisation, mais également la condition d'attribution de l'aide à la gestion des aires d'accueil de l'État.

Il est fondé sur deux notions essentielles :

- la citoyenneté (concept des droits et devoirs citoyens, dans le respect des appartenances culturelles et des modes de vie et d'habitation de chacun),
- et le droit commun, à savoir la mise en œuvre d'interventions dans le cadre légal propre à tout usager, avec l'appui d'actions dites « passerelle » pour favoriser la socialisation du public concerné.

Le Projet Social et Éducatif facilite ainsi la gestion de l'équipement et la vie sur l'aire par la mise en œuvre d'un travail, d'un accompagnement et d'actions concernant en priorité :

- L'accès aux droits sociaux et à la protection sociale,
- La scolarisation des enfants d'âge maternelle,
- L'animation à destination des enfants ou des familles,
- L'insertion sociale et professionnelle,
- La médiation, l'information et la communication,
- L'accès aux soins, la prévention et la promotion de la santé.

La Cali est compétente pour gérer l'ensemble des aires du territoire, mener et coordonner les Projets Sociaux et Éducatifs pour chacune d'elle. Elle a confié la mise en œuvre de ce PSE au CCAS de Saint Denis de Pile. Il est nécessaire de concrétiser cette mission par une convention qui peut être revue chaque année en fonction de l'évolution du service.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention 2022 d'organisation et de remboursement avec le CCAS de Saint Denis de Pile qui assurera l'exécution de la mise en œuvre du projet social et éducatif en direction des familles résidentes de l'aire d'accueil des gens du voyage, en concertation et coordination avec l'ensemble des partenaires locaux compétents,
- à verser au CCAS de Saint Denis de Pile une participation financière de 11 250 € pour l'année 2022 ; La Cali versera 80 % à la signature de la convention et le solde en janvier 2023 sur présentation du bilan.

*Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 657362 - service gestionnaire et destinataire PSE2 - fonction 524*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le **05 avril 2022**  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022\_03\_085-DE